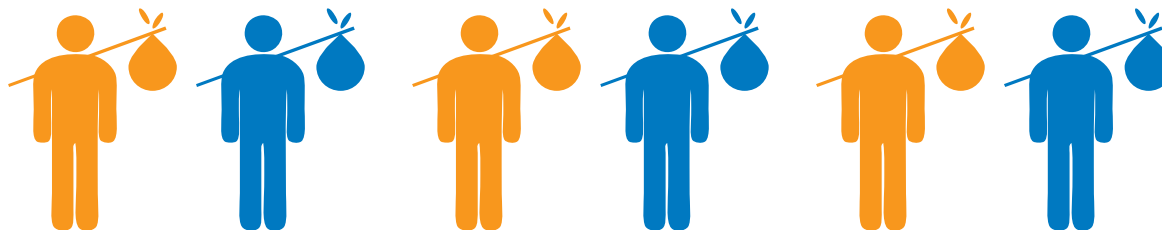


# Bulle d'Air®

## Service de répit à domicile



Service de répit à domicile



L'essentiel & plus encore

En partenariat avec :



# Un service créé et développé par la MSA

**Depuis 2011 :** un mandat de la MSA Alpes du Nord pour déployer le service en Isère, Savoie et Haute-Savoie

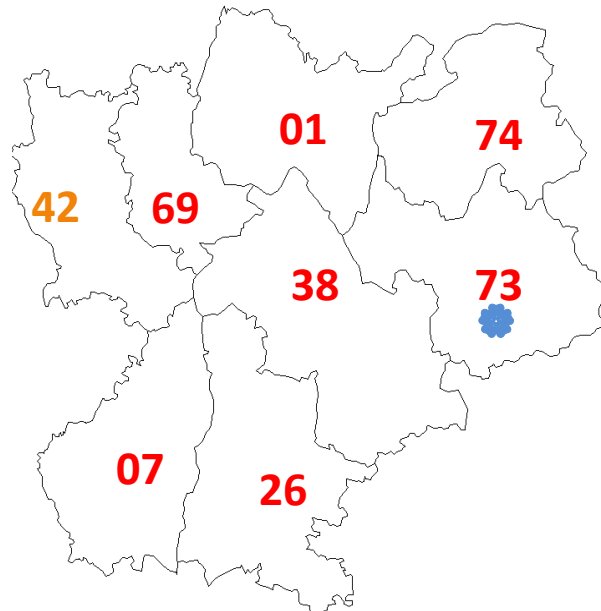
**2016 :** Déploiement dans l'Ain

**2017 :** Déploiement en Drôme / Ardèche

**démarrage essaimage national - CCMSA :** Nord Pas de Calais, Somme, Vaucluse, Vendée, Tarn et Garonne, Hautes Pyrénées, Gers, Haute Garonne

**2018 :** Déploiement sur la Métropole lyonnaise et le Rhône

**Fin 2019 :** Déploiement dans la Loire (prévisionnel)



Siège à Chambéry  
Zac du Grand Verger  
20 avenue des Chevaliers Tireurs

04 79 62 87 38  
contact@repitbulledair-ra.fr



2

Service de relais familial

# Un service de répit pour les aidants

**RELAYAGE = prendre le relais de l'aidant auprès de la personne aidée**

## **Pourquoi ? UN CONCEPT LARGE DU REPIT**

- l'aidant doit pouvoir s'accorder des temps de répit
  - pour préserver sa santé : prévention de l'épuisement
  - pour se donner du temps libre, pour « soi »
  - pour lacher-prise et prendre du recul
  - pour que la relation d'aide tienne dans la durée
  - pour concilier vie professionnelle, vie personnelle, fonction d'aidant**
- pour prolonger le maintien à domicile dans de bonnes conditions
  - en préservant la relation aidant-aidé (répit pour les 2)
  - en attendant une autre solution

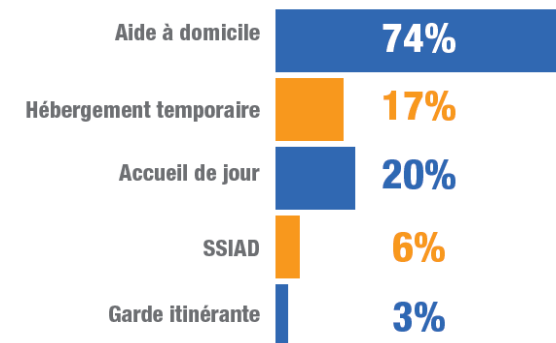
# Bulle d'air et ses spécificités

- un service de répit « à la carte » :  
mobilisable ponctuellement  
ou en régulier  
pas d'engagement
- pour toutes les personnes,  
quelque soit le régime de protection  
sociale  
(enfants de plus de 3 ans)
- engagé dans une démarche Qualité :
  - => Aide au répit en journée
  - => Garde de nuit
  - => Relayage 24h/24h

**Un service en complémentarité  
avec les autres services  
de maintien à domicile**

- avec 48% des interventions réalisées la nuit
- avec 6% des interventions réalisées le soir  
exclusivement

**Les familles utilisatrices de Bulle d'Air  
bénéficient aussi d'autres services :**



# Bulle d'air et ses spécificités

## Des interventions :

- minimum de 3 heures consécutives
- un même intervenant pendant 48 heures (candidature à l'expérimentation extension du droit du travail à compter du 28/12/2018)
- une évaluation à domicile systematique
- un recrutement exigeant et rigoureux des assistants de vie expérimentés et/ou formés, qui résident à proximité
- des assistants de vie pré sélectionnés et missionnés en fonction du profil et des besoins de l'aidant et de la personne aidée
- accessible financièrement
- des astreintes pour répondre aux urgences



# Les étapes de l'intervention

## 1. Appel téléphonique

Accueil de la demande – Ecoute – Information – Orientation – Pré-devis

## 2. Évaluation à domicile

A l'issue : devis personnalisé - Appui aux dossiers de prise en charge financière

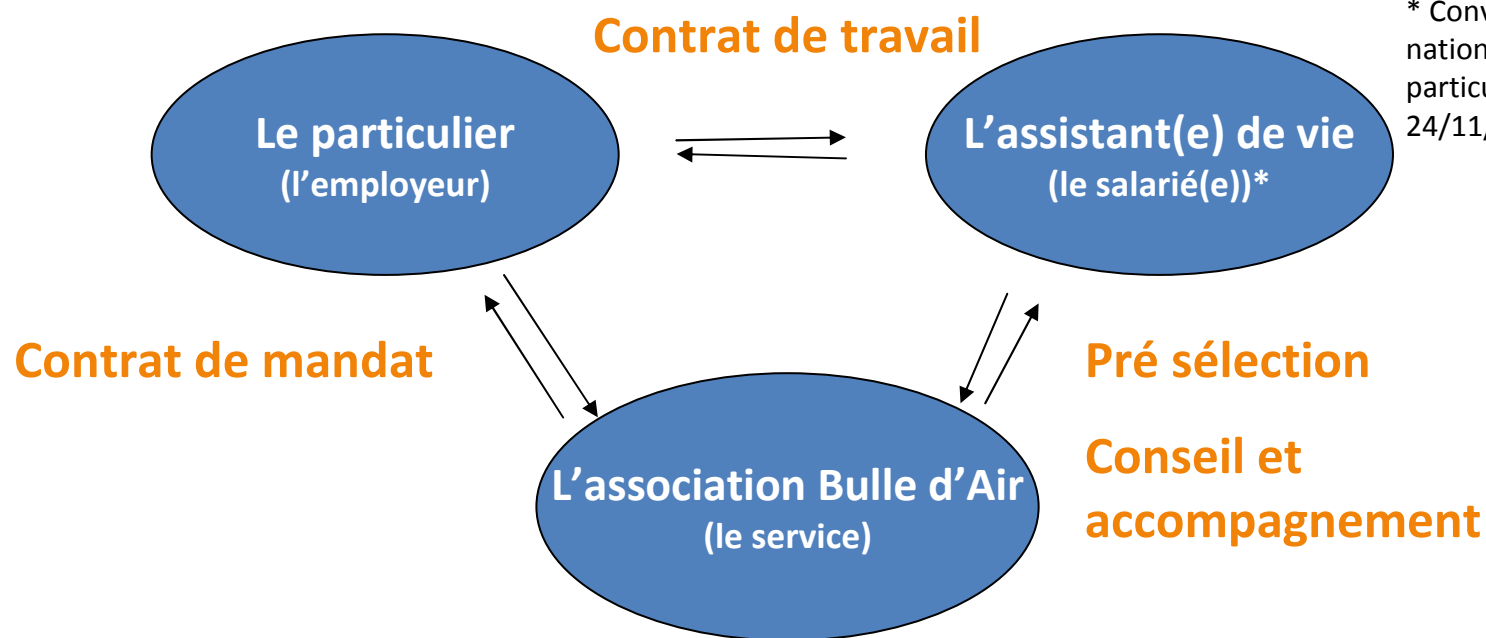
## 3. Mise en place et réalisation de l'intervention

Proposition d'un intervenant(e) adapté à la situation  
Démarches administratives liées à l'embauche  
Remplacement de l'aidant par l'intervenant(e)  
Permanence de l'association tout au long des interventions

## 4. Suivi de l'intervention et bilan avec l'intervenant(e) et la famille



# Une décharge administrative de l'aidant et l'aidé



\* Convention collective nationale des salariés du particulier employeur du 24/11/1999

Le service Bulle d'Air est l'interface entre l'employeur et l'assistant(e) de vie.

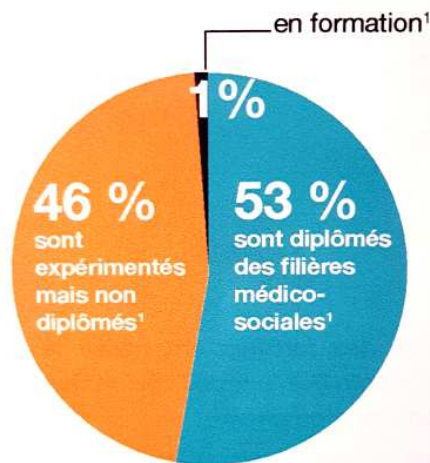
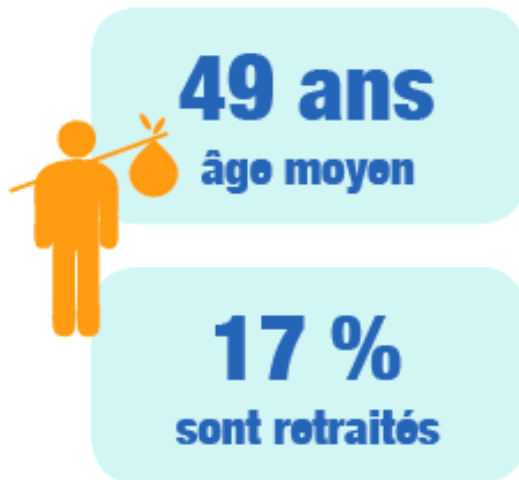
Le service apporte appui et conseil à l'employeur :

- sur la relation contractuelle : début, prolongation et fin de contrat de travail
- sur les statuts et l'accès aux droits des salariés : formation continue, congés payés...



# Au cœur du service : les assistant(e)s de vie

236 relayeurs répartis  
sur les 7 départements



<sup>1</sup> infirmières, aides-soignantes, aides médico-psychologiques, aides à domicile

## ■ Des missions définies par l'agrément QUALITE

« Assistance dans les actes quotidiens de la vie (...) »

Intervient sur le champ du « **prendre soin** » :

présence attentive et compagnie

aide à préparation du repas, lever, habillage...

encouragement au partage d'activités, aux sorties...

**2018 : mise en place de la « valise des relayeurs »**

## ■ Une pré élection rigoureuse assurée par le service

### ■ La formation continue

Groupes d'analyse de la pratique

Formation SST

Prendre soin de soi pour prendre soin des autres

Connaissances des pathologies

La communication verbale et non verbale

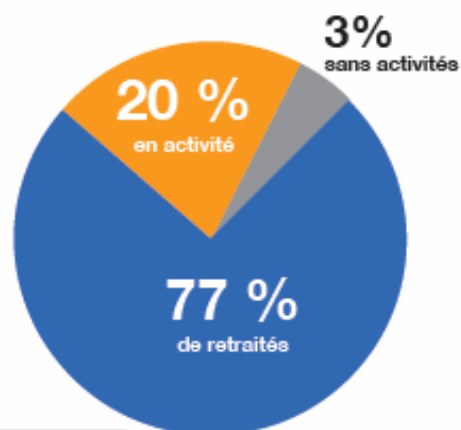
(...)





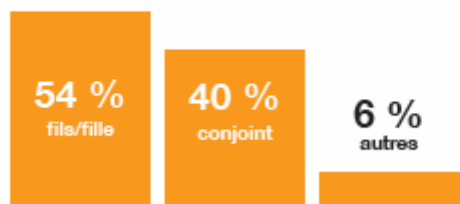
# Le profil des familles

## • PROFIL DES AIDANTS



x 297 mm

Une majorité d'enfants qui aident leur(s) parent(s)



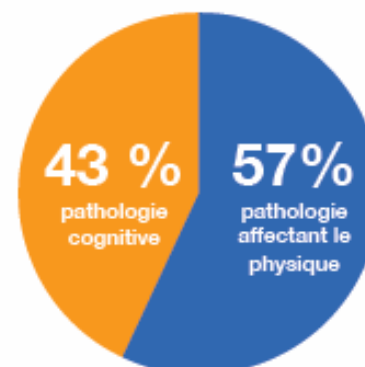
## • PROFIL DES PERSONNES AIDÉES

Une majorité de personnes fragilisées par l'âge

# 90 %

des personnes accompagnées ont plus de 70 ans

Des troubles cognitifs mais aussi physiques



Un niveau de dépendance élevé :

les bénéficiaires de *Bulle d'air* ont souvent un besoin d'accompagnement 24h/24

# Zoom sur les personnes en emploi et aidantes

**Enquête interne réalisée de mars à juin 2018 auprès de 13 aidants :**

Environ 20% des aidants qui font appel à Bulle d'air sont en situation d'emploi

**Profil :** génération « pivot » : entre 50 et 65 ans

100% accompagnent un proche de leur famille

Seulement 10% (personne aidée mineur ou jeune adulte et conjoints) vivent sous le même toit

100% de ceux qui ont aménagé leur temps de travail l'ont fait sans évoquer leur situation d'aidant auprès de leur employeur

50% ont informé leur responsable hiérarchique direct

100% ressentent de la fatigue voir de l'épuisement physique et lassitude morale

100% déclarent que « si cela se passe bien au travail le reste va bien se passer »

**Leurs craintes, leurs peurs :**

- « Si j'en parle (à mon employeur) cela ne changera rien »
- « J'ai été obligé de le dire car des matins cela se passait mal et donc j'arrivai en retard »
- La crainte d'être stigmatisé et que cela altère leur intégration professionnelle

# Accessibilité financière croissante

## ⇒ Principe

Le coût total d'une intervention Bulle d'Air comprend :

- **les frais d'accompagnement** (horaires et mensuels) et la cotisation annuelle appelés par l'association
- **le salaire net du salarié et les charges sociales associées**

*L'évaluation à domicile est gratuite.*

**16,20€**

Coût horaire moyen  
avant aides



**6,30€/H**

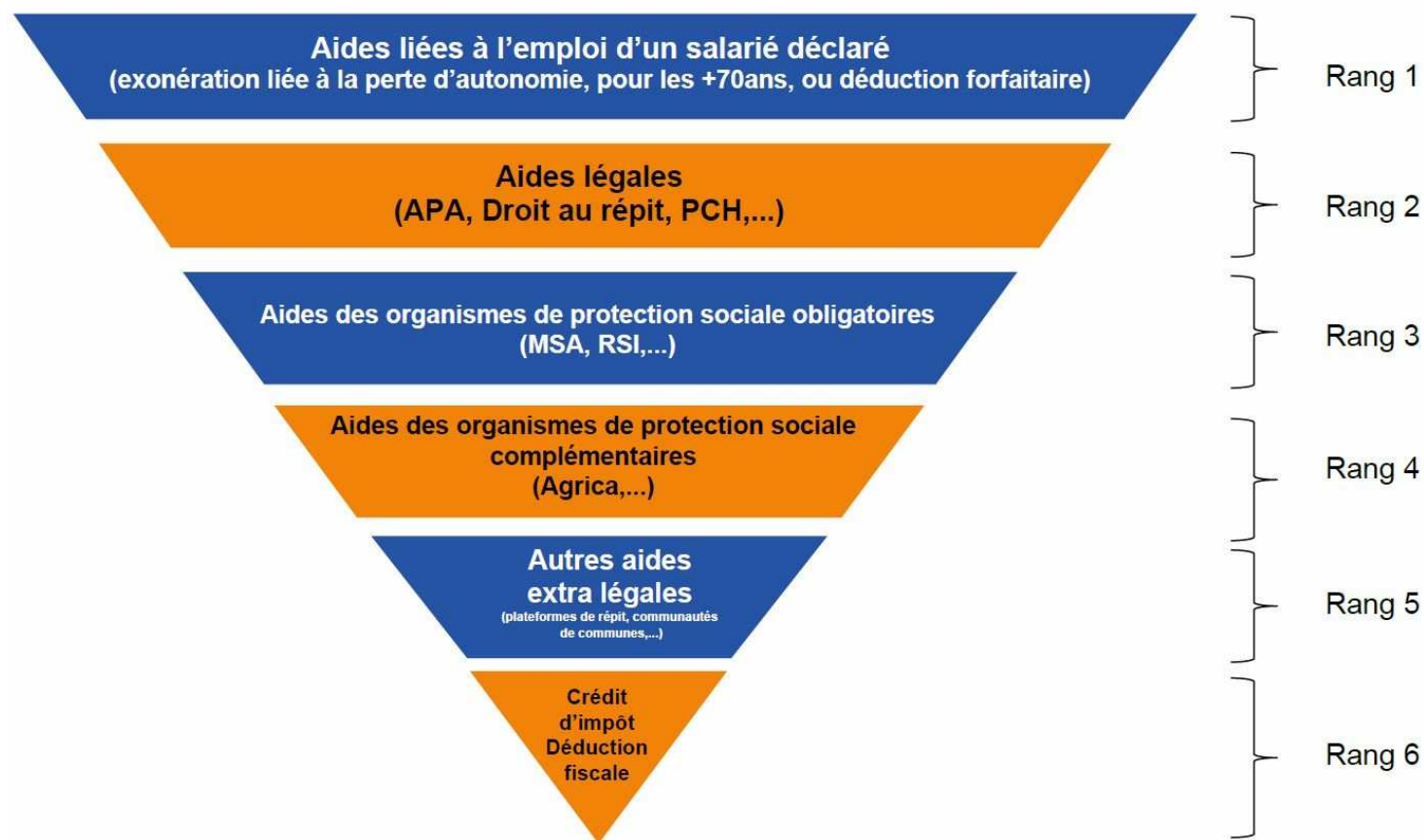
de reste à charge en  
moyenne après aides

**74%** 

des familles bénéficient d'une ou  
plusieurs aides pour financer ces  
dépenses (voir graphe pour détail)

# Accessibilité financière croissante

## Hiérarchie des aides – Bulle d'air



**Merci pour votre attention.**